



SAVIGNY-SUR-ORGE (91)
MAIRE : ERIC MEHLHORN

1/11/15 : envoi par mail d'une demande de rendez-vous avec le maire.

30/11/15 : relance téléphonique pour avoir un rendez-vous.

11/12/15 : relance téléphonique pour avoir un rendez-vous.

19/12/15 : rendez-vous avec l'adjoint à la sécurité (M. Jaugeas) voir CR ci-dessous :

Compte-rendu du rendez-vous avec l'adjoint au Maire de Savigny-sur-Orge
Le samedi 19 décembre 2015

Objet : demande d'un arrêté visant à interdire les cirques avec animaux.

L'adjoint au Maire, Monsieur JAUGEAS, délégué à la Sécurité et au Transport, nous a reçus le samedi 19 décembre 2015. Il nous a informés que Savigny-sur-Orge ne recevait pas souvent des cirques avec animaux par un manque de place. Cependant la ville a reçu le cirque Fratellini fin octobre 2015 contenant plus de 30 animaux dont des fauves. Nous savons aussi que lorsque Juvisy-sur-Orge reçoit un cirque, il se peut que certains animaux se retrouvent sur Savigny-sur-Orge (commune voisine) comme ça a été le cas en juillet 2015 : le cirque Fratellini a placé ses animaux sur la vanne des eaux.

L'adjoint au Maire nous a également précisé que l'affichage était légal et avait fait objet d'une demande préalable. Or, certains riverains indiquent qu'après le passage du cirque, les affichages étaient toujours présents sur des arrêts de bus, les banques...

Il nous a également affirmé que la ville ne percevait aucune contrepartie financière, et que leur motivation principale à accepter ce genre de spectacle est de dynamiser la ville et ravir les familles. Sur ce point, nous avons donc insisté sur le fait que de nombreux divertissements sans exploitation animale existaient, une liste leur a d'ailleurs été transmise.

Enfin, l'adjoint au Maire s'est montré plutôt réceptif à nos arguments, ce qui est encourageant, mais a mentionné le fait qu'une pétition citoyenne était nécessaire à leur prise de décision. Par conséquent, une pétition est désormais en ligne et est à disposition dans les cliniques vétérinaires.

Le 6 janvier 2016, une session « Le Maire est à votre écoute » aura lieu de 18h30 à 20h00 ce sera l'occasion de l'interpeller à ce sujet. Aussi, nous contactons certains élus du Conseil Municipal afin de les rencontrer.

6/01/16 : entretien téléphonique avec le maire (voir CR) pour prendre un rendez-vous. Il a accepté de nous rencontrer et a demandé d'appeler sa secrétaire le lendemain pour fixer une date. Le lendemain, la secrétaire nous dit que nous avons déjà eu un rendez-vous avec un adjoint et que le maire ne souhaite pas nous rencontrer.

23/04/16 : relance téléphonique pour avoir un rendez-vous avec le maire.

10/06/16 : le collectif s'est rendu en mairie pour obtenir une réponse aux diverses relances restées sans réponses. C'est le cabinet du maire qui nous a répondu et qui a expliqué que le maire ne souhaitait pas s'opposer aux cirques avec animaux et donc qu'il ne prendrait pas d'arrêté. De plus, il ne souhaite pas non plus faire voter ses élu(e)s sur cette question.